



**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

**Ministère de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités
territoriales**

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation**

Paris, le vendredi 16 novembre 2018

Communiqué de presse

Filière forêt-bois : le Gouvernement annonce un plan d'action interministériel et signe le contrat de filière 2018-2020

Un double événement sur la filière forêt-bois s'est déroulé ce jour au ministère de l'Économie et des Finances en présence de **Didier Guillaume**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Julien Denormandie**, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, **Brune Poirson**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, **Luc Charmasson**, président du CSF Bois, **Hervé Morin**, président des Régions de France, et plusieurs représentants de la filière.

Un plan interministériel pour relancer la filière forêt-bois :

Lors de son déplacement dans les Vosges, le 18 avril dernier, le président de la République a fixé l'objectif d'une relance de la filière bois.

Le Gouvernement a identifié 18 actions prioritaires, regroupées dans un plan d'action interministériel présenté aujourd'hui.

Il comprend trois axes :

- Mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière,
- Développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement,
- Améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

Pour chaque action, un ministère pilote est identifié, avec une échéance de réalisation.

La signature du nouveau contrat de filière :

Le CSF Bois a récemment élaboré son contrat de filière 2018-2020, qui s'articule autour de trois projets structurants :

- Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois » ;
- Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois ;
- Accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière.

Ce nouveau contrat de filière a été signé ce jour par l'Etat, Régions de France, le CSF Bois et les professionnels présents.

Au-delà de ces deux initiatives, le Gouvernement incite parallèlement les professions à œuvrer en vue d'une organisation de filière plus simple et plus efficace, en examinant notamment la faisabilité d'une interprofession unique.

Il encourage enfin les acteurs économiques, de l'amont à l'aval, à formaliser les engagements de chacun autour d'objectifs stratégiques partagés, en vue d'un « plan de filière feuillus » pour mieux valoriser cette part essentielle de notre ressource nationale.

Pour **Didier Guillaume** : « *La recherche de nouveaux marchés est indispensable pour mieux valoriser nos ressources forestières résineuses et feuillues. Il nous faut innover pour anticiper les besoins futurs de nos concitoyens. Les JO 2024 seront la vitrine du savoir-faire français des industries du bois et de l'alimentation* ».

Pour **Julien Denormandie** : « *Le contrat stratégique de filière est un outil opérationnel qui va transformer la construction afin de développer l'usage du bois. Il faut développer la construction de logements, d'écoles et d'immeubles de bureaux en bois pour permettre de réduire l'empreinte carbone des bâtiments, réduire les coûts de construction et valoriser la ressource forestière française, c'est une attente de nos concitoyens* ».

Pour **Brune Poirson** : « *Dans le cadre de notre action pour l'environnement et le climat, le bois est un élément central, qui doit être valorisé sous tous ses usages. C'est notre première source d'énergie renouvelable, un matériau de construction écologique et bas-carbone, qui s'appuie sur l'économie circulaire et locale. Sans une filière forte, nous ne parviendrons pas à limiter le réchauffement climatique à 2°C, je me réjouis donc de la signature de ce contrat de filière qui marque une étape dans la construction d'ambitieux projets communs* ».

Pour **Agnès Pannier-Runacher** : « *Le contrat de filière signé aujourd'hui est une étape essentielle pour la compétitivité des entreprises de la filière. A nous tous désormais de travailler et de réaliser les actions, à nous également d'enrichir progressivement le contrat de filière, car ce ne doit pas être un contrat figé, mais une action structurelle et structurée* ».

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse :

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

01 40 81 81 23 - secretariat.presse1@ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Économie et des Finances :

01 53 18 44 38 / presse.semef@cabinets.fincances.gouv.fr

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

01 44 49 85 65 / communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

01 49 55 59 74 / cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)